

CODE DE L'U.F. (3) 754722021Z1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 709
--------------------------------	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire d'informatique : Traitement de l'image	CT	S	24
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	6
		Total des périodes	30

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
Administrateur pédagogique

29 -08- 2005

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir et d'exploiter des techniques spécifiques d'adaptation, de transformation et de création des images numériques, tant en noir et blanc qu'en couleurs, en utilisant un logiciel de traitement de l'image ;
- de développer :
 - une attitude critique vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
 - des méthodes de travail transférables.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- réaliser un traitement simple d'une image numérique en respectant les étapes intermédiaires et les techniques de base propres à :
 - l'acquisition d'une image (réglage de la luminosité et du contraste, équilibre des couleurs, densité, saturation) en utilisant le périphérique adéquat ;
 - la transformation d'une image.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Traitement de l'image - niveau élémentaire », classée dans l'enseignement secondaire supérieur.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 12 étudiants et plus de 1 étudiant par poste de travail.

PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

- d'acquérir et d'optimiser des images à l'aide des différents paramètres de réglage ;
- de transformer en tout et en partie des images en noir et blanc et en couleurs :
 - en utilisant différents outils de retouche : tracés, couches ;
 - en utilisant des outils de déformation : homothétie, torsion ;
 - en utilisant des outils spécifiques tels les filtres, les effets, les scripts ;
- de préparer des images pour la diffusion : impression, photocomposition, WEB ;
- de convertir les couleurs : couleurs vers le Noir-Blanc et Rouge, Vert, Bleu (RVB) vers Cyan, Magenta, Jaune, Noire (CMJN).
- de développer :
 - une attitude critique vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
 - des méthodes de travail transférables.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- *face à un système informatique connu,*
- *en utilisant un logiciel de traitement de l'image*
- *en respectant les règles d'utilisation du logiciel,*
- *en utilisant les commandes appropriées,*
- *en respectant des consignes relatives à des projets à réaliser,*
- de présenter une réalisation de traitement de l'image en noir et blanc et une réalisation de traitement de l'image en couleurs, en impliquant des éléments saisis ou créés, en respectant les étapes intermédiaires et les techniques spécifiques relatives à :
 - la transformation de l'image avec utilisation de différents outils afin d'obtenir une image de synthèse qui corresponde au schéma demandé,
 - la conversion des couleurs,
 - la préparation de l'image pour la diffusion ;
- de décrire et de critiquer les techniques avancées utilisées ainsi que les réalisations obtenues.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité technique,
- le soin apporté à la réalisation,
- le sens de la créativité,
- la composition,
- le degré d'autonomie atteint.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.